

*Commission locale de l'eau*  
*Basse Vallée de l'Ain*



## **RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2001**

---

Conformément à l'article 4 du décret du 24 septembre 1992, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, la Commission Locale de l'Eau de la Basse vallée de l'Ain a établi un rapport sur ses activités lors de l'année 2001. Ce rapport sera transmis au préfet de l'Ain, au préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin.

## **1- LES PRINCIPALES MISSIONS MISES EN ŒUVRE EN 2001**

---

### **1-1 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE**

---

Suite à la procédure de consultation initiée en septembre 2000 et terminée en février 2001 par la mise à disposition du public, le projet de SAGE a été amendé et validé par la Commission Locale de l'Eau le 16 février 2001 **à l'unanimité moins une voix contre (EDF), une abstention (Convert)**. Il a été ensuite transmis au Préfet de l'Ain pour approbation.

Conformément au souhait du Comité de Bassin, la signature du SAGE par Monsieur le Préfet de l'Ain, n'interviendra pas avant le lancement, par l'Etat, de la procédure de concertation avec les acteurs de l'amont de la vallée : celle-ci sera réalisée à travers un comité de pilotage d'une étude globale de gestion de la ressource en eau. L'Etat par l'intermédiaire de la DIREN Rhône-Alpes est maître d'ouvrage de l'opération. Trois réunions du comité de pilotage ont permis de lancer les réflexions sur le cahier des charges

Les acteurs locaux ayant approuvé à l'unanimité le projet de SAGE, ont décidé, sans attendre l'approbation préfectorale, de mettre en œuvre les préconisations à travers deux procédures : un LIFE Nature pour le volet patrimonial et un contrat de bassin.

### **1-2 LE CONTRAT DE BASSIN DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN**

---

Deux réunions d'information, à destination des maires et des conseillers municipaux du périmètre, se sont tenues les 13 et 14 novembre 2001 à Neuville/Ain pour les cantons du Nord du territoire, et à Blyes pour les cantons du Sud. Elles étaient destinées à présenter la procédure contrat de bassin.

Le contrat de bassin devra être construit sur la base du SAGE en affichant des objectifs opérationnels. Le chapitre relatif à l'amélioration de la gestion des débits de la rivière d'Ain ne sera pas abordé tant que la concertation n'aura pas abouti avec les acteurs amont du bassin. Le contrat sera le document de référence de la mise en œuvre du SAGE, il devra citer pour mémoire les actions prévues au LIFE Nature.

### **1-3 LE LIFE NATURE BASSE VALLEE DE L'AIN**

---

Le programme LIFE Nature a été déposé à la Commission Européenne fin octobre 2001 suite à une période de concertation de 4 mois. L'ONF a été chargé de réaliser une concertation de proximité avec les élus des collectivités locales concernées (juillet et août). Plusieurs réunions du comité technique ont permis de réaliser le montage et la rédaction du projet. Le bureau exécutif CLE/SIVU a validé le programme aux phases clefs et le SIVU BVBVA, en comité syndical, a validé le dépôt de candidature à l'Union Européenne (17/10/01).

Le LIFE s'applique aux zones Natura 2000 situées dans les Brotteaux de l'Ain. La durée du programme est de 4 ½ ans (juillet 2002 à décembre 2006) pour un montant de 1 722 194 euros.

Plusieurs partenaires se sont investis dans la réalisation de ce dossier :

- **Les partenaires financiers** : le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, l'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Ain.

- **Les partenaires « maîtres d'ouvrage »** : le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), la Fédération de Chasse de l'Ain.

- **Les partenaires scientifiques** : CNRS, ONF et CREN

L'objectif du LIFE est le suivant : « Conservation et restauration de la dynamique fluviale et des habitats associés de la basse vallée de l'Ain proposés à l'inscription au réseau Natura 2000, en s'inscrivant dans une démarche de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant ». Le projet s'organise autour de 5 volets :

- 1- Etudes préalables et élaboration des plans de gestion
- 2- Maîtrise foncière
- 3- Travaux de restauration et d'entretien des habitats d'intérêt communautaire
- 4- Sensibilisation du public et diffusion des résultats
- 5- Fonctionnement du projet et suivi.

## **2- RAPPEL DES PRINCIPAUX EVENEMENTS**

---

Un tableau présenté en annexe N°1 synthétise les principales réunions qui ont eu lieu cette année.

### **2-1 LE SIVU DU BASSIN VERSANT DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN**

---

Quatre réunions statutaires du SIVU ont eu lieu pendant l'année 2001 :

- **le 14 février 2000** pour approuver le budget primitif 2001 relatif à la mise en œuvre du SAGE (le contrat de bassin).
- **le 11 avril 2001** pour élire le Président (M. PIRALLA, Maire d'Ambérieu-en-Bugey est réélu) et les Vice-Présidents (M. HUMBERT, Maire de Villette-sur-Ain et M. RAVASSEAU, Maire de Blyes), suite aux élections municipales.
- **le 27 juin 2001** pour prendre des décisions administratives et refuser le retrait de la commune de Meximieux du syndicat.
- **le 17 octobre 2001** pour approuver la candidature LIFE Nature et constituer les nouvelles commissions thématiques chargées d'élaborer le contrat de bassin.

### **2-2 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)**

---

Elle s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2001, conformément à l'article 5 du règlement intérieur :

- **le 16 février 2001** : la CLE a validé, à l'unanimité moins une voix (EDF) et une abstention (Convert), le projet de SAGE amendé suite à la phase de consultation.
- **le 27 juin 2001** : la CLE a réélu Monsieur PIRALLA, maire d'Ambérieu-en-Bugey, comme Président, et élu également un nouveau bureau.

Monsieur le Préfet de l'Ain a modifié la CLE par arrêté préfectoral du 23 mai 2001, à la demande des acteurs locaux pour réactualiser le collège des élus (structures intercommunales caduques) et éviter des cumuls de fonction au sein du collège préjudiciables au quorum. La composition de la nouvelle CLE est jointe en annexe N°2.

## **2-3 LE BUREAU EXECUTIF COMMUN A LA CLE ET AU SIVU BVBVA**

---

Le Bureau s'est réuni 6 fois en 2001. Comme les années précédentes, le bureau garde un rôle essentiel de concertation et d'échange, celui-ci a d'ailleurs permis d'avancer de façon positive sur plusieurs missions :

- Identification des études et opérations de communication préalables à l'élaboration du contrat de bassin et choix des prestataires
- Elaboration du programme LIFE
- Composition des commission thématiques
- Suivi de la démarche de concertation amont-aval sur la gestion des débits
- ....

## **2-4 LES COMMISSIONS THEMATIQUES**

---

**La commission N°1 (gestion des risques, de la dynamique fluviale et des milieux naturels)** : deux réunions qui ont permis de définir les cahiers des charges des études préalables au contrat de bassin et de choisir les bureaux d'études (études pour les zones d'érosion de la rivière d'Ain et études relatives aux petits affluents).

**La commission N°2 (quantité et qualité de la ressource en eau)** : Elle ne s'est pas réunie en 2001, par contre le SIVU BVBVA a actualisé l'inventaire relatif aux travaux d'assainissement à partir des données SATESE et des objectifs du SAGE.

De même un comité « Bonne Pratiques Agricoles » s'est réuni à l'initiative du SIVU BVBVA et du CGD Plaine de l'Ain-côtière pour définir des actions d'amélioration des pratiques agricoles sur des secteurs à enjeux. Certaines actions seront financées par le CGD et d'autres par le contrat de bassin.

**La commission N°3 (observatoire et communication)** : Elle s'est réunie une fois pour définir les cahiers des charges de deux études (étude communication et étude de définition des indicateurs) et choisir les bureaux d'études.

**La commission N°4 (tourisme-pêche-loisirs)** : Elle ne s'est pas réunie en 2001. Par contre le SIVU BVBVA a été impliqué dans la procédure Leader+ qui porte sur une partie du bassin versant et qui pourra financer des actions de développement touristique autour de la rivière d'Ain.

De même le SIVU BVBVA est très impliqué dans l'étude relative à la gestion des débits (concertation amont-aval), portée par l'Etat.

## **2-5 LES AUTRES DEMARCHES AUXQUELLES A PARTICIPER LE SIVU BVBVA ET LA CLE**

---

M. PIRALLA représente la Commission Locale de l'Eau au niveau du comité de pilotage de l'étude d'optimisation de la gestion des débits de la rivière d'Ain (concertation amont-aval), au niveau de l'élaboration du SCOT plaine de l'Ain-Côtière.

M. HUMBERT représente la Commission Locale de l'Eau au niveau de l'élaboration du SD de la Dombes et représente le SIVU BVBVA au sein du bureau du GAL Vallée de l'Ain (Leader +)

M. SEMELET participe :

- au comité de pilotage du Contrat de rivière Albarine,
- à la cellule d'alerte de la basse rivière d'Ain (encadrement d'un stagiaire),
- au comité de suivi de l'étude sur les réseaux d'interconnexion d'eau potable, portée par le syndicat Dombes-Saône,
- au comité de suivi de l'étude sur les prélèvements en eaux superficielles, menée par la chambre d'agriculture de l'Ain,
- au comité de suivi de l'étude phytosanitaire du Toison, portée par la commune de Villieu-Loyes-Mollon (assistance à maîtrise d'ouvrage),
- au travaux de l'association GAL Vallée de l'Ain (Leader +),
- au Groupe SDAGE relatif à la définition d'un guide méthodologique sur la détermination des objectifs de quantité à l'aval des ouvrages structurants ou aux "points nodaux" des rivières,
- aux travaux de l'association « Rivière Rhône-Alpes », permettant un échange entre techniciens et chargés de mission rivière de la Région,
- aux travaux du réseau des chargés de mission SAGE du bassin RMC (en l'occurrence la rédaction du SAGE mode d'emploi N°2),
- à l'élaboration d'un guide national juridico-technique pour la rédaction des SAGE.

## **2-6 LES PRINCIPALES OPERATIONS DE COMMUNICATION ET DE FORMATION**

---

Intervention et participation à des colloques :

- 10-01-01 : Salon des Métiers à Eurexpo avec la Région Rhône-Alpes
- 19-04-01 : Journée d'échanges avec les chargés de mission SAGE du bassin RMC, à Chazey/Ain
- 06 et 07/06/01 : Colloque Lyon Fleuves 2001 à Lyon (intervention en séance plénière et poster)
- 04 et 05/10/01 : Journées d'échanges avec les chargés de mission SAGE du bassin RMC, dans la Drôme.
- 26-10-01 : Colloque sur la maîtrise foncière à Sémur-en-Auxois
- 06-11-01 : Formation sur les phytosanitaires (CROPP) à Lyon.
- 08-11-01 : Journée d'échanges techniques sur la gestion des inondations (Région Rhône-Alpes)
- 14-11-01 : Commission géographique Haut-Rhône (Comité de Bassin)
- 04-12-01 : Intervention pour le SAGE Drac amont sur la gestion de l'espace de liberté (St-Bonnet-de-Mure)
- 18-12-01 : Présentation du SAGE en MISE de l'Ain

Intervention en milieu scolaire

- 22-10-01 : Séminaire de formation auprès des élèves de l'ENTPE

### 3- BILAN COMPTABLE DE L'ANNEE 2001 (EN FRANCS)

#### A/ Etat des recettes au 31/12/2001

| Subventions des partenaires    | Prévisions BP 2001    | Recettes reçues sur exercice 2001 |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Etat autres                    | 205 000,00 F          | 35 800,00 F                       |
| Région                         | 189 625,00 F          | 96 119,00 F                       |
| Département                    | 205 000,00 F          | 0,00 F                            |
| Communes                       | 180 054,00 F          | 176 210,70 F                      |
| Autres organismes              | 230 126,00 F          | 167 000,00 F                      |
| Produits financiers            | 0,00 F                | 55,76 F                           |
| <b>TOTAUX GLOBAUX</b>          | <b>1 009 805,00 F</b> | <b>475 185,46 F</b>               |
| Résultat clôture exercice 2000 | 85 267,00 F           |                                   |

#### B/ Etat des dépenses au 31/12/2001

| Dépenses              | Prévisions BP 2001  | Dépenses réelles sur exercice 2001 |
|-----------------------|---------------------|------------------------------------|
| Chapitre 011          | 731 864,00 F        | 86 106,55 F                        |
| Chapitre 012          | 315 200,00 F        | 313 207,06 F                       |
| Chapitre 65           | 20 000,00 F         | 11 492,15 F                        |
| Chapitre 66           | 5 500,00 F          | 1 731,32                           |
| Chapitre 67           | 22 508,00 F         | 19 204,00                          |
| <b>TOTAUX GLOBAUX</b> | <b>1 095 072,00</b> | <b>431 741,08 F</b>                |

#### C/ Récapitulatif au 31/12/2001

| Exercice 2000  | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2000 | Résultat de l'exercice 2001 | Résultat de clôture de l'exercice 2001 |
|----------------|--|-----------------------------|--|
| Fonctionnement | + 85 267,28 F                                      | + 43 444,38 F               | + 128 711,66 F                         |